



Enfants et Adolescents en grande difficulté : la révolution sociothérapeutique

Animée par Jean-Paul GAILLARD

L'éducation spécialisée, confrontée dès le début de ce siècle à une première révolution liée à la mutation sociétale qui a rendu caduque le Cadre qui jusqu'alors guidait l'action éducative, se trouve actuellement confrontée à une seconde révolution liée à un constat : plus de 80 % des enfants et des adolescents pris en charge relèvent d'un diagnostic de syndrome de stress polytraumatique, la quasi-totalité de leurs parents montrant le même trouble. Ce double constat nous impose plus que jamais de construire des modèles d'accompagnement de ces familles, enfants et parents, compatible avec ce trouble grave.

Les travaux de Jean-Paul Gaillard, inspirés notamment d'expériences réussies dans de nombreux établissements, sont appuyés par les récentes découvertes en épigénétique. Ces dernières mettent en évidence chez les enfants et adolescents concernés un processus inhibiteur des gènes régulateurs du stress.

17

mai 2019

165€/pers repas du midi inclus

RENNES

www.pegaseprocessus.fr

Pégase Processus - Centre de psychothérapie, de formation et de recherche
Implanté dans le Grand Ouest

Contact - Inscription : Secrétariat Rennes - Tel : 02.23.46.42.16

PROGRAMME

Au cours de cette journée Jean-Paul Gaillard développera rapidement les éléments du nouveau Cadre qui, d'ores et déjà structure l'économie psychique et relationnelle des enfants d'aujourd'hui, puis il précisera les contraintes à partir desquelles se développe un syndrome de stress polytraumatique, ainsi que les conditions de possibilité d'un accompagnement suffisamment efficace de ces familles dont l'éventail des choix en est réduit à fort peu de choses.

Objectifs :

- Comprendre les effets de la mutation sociétale en cours, ainsi que leurs effets directs sur les relations adultes - enfants
- Comprendre la singularité du syndrome de stress polytraumatique, ainsi que les contraintes qu'il implique dans le travail d'accompagnement des enfants qui en souffrent et leurs familles

Contenus :

- Développement argumenté sur les effets psychosociaux de la mutation sociétale en cours. Développement argumenté d'un modèle sociothérapeutique en éducation spécialisée (MECS-ITEP-FED) et pédopsychiatrie.

Méthodologie :

- Présentation des travaux de M. Gaillard, exposés théoriques, dans un échange permanent avec les participants
- Outils et méthodes d'intervention.
- Documents pédagogiques

Public :

Les professionnels de l'aide et du soin : psychiatres, médecins, psychologues, thérapeutes individuels et familiaux, éducateurs, assistants sociaux, responsables d'établissement,... Et les professionnels déjà sensibilisés aux approches systémiques ou familiales.

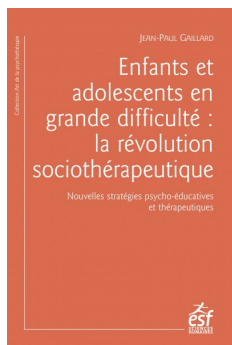
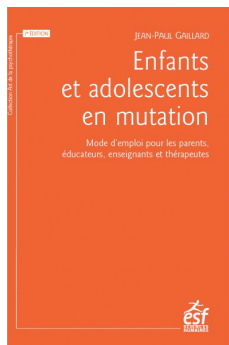
Animée par :



Jean-Paul GAILLARD

Thérapeute systémicien de la famille et du couple, membre titulaire de la Société Française de Thérapie Familiale (SFTF) et de l'European Family Therapy Association (EFTA), psychanalyste (ex EFP). Pr. Honoraire des universités (profil modélisation systémique en psychopathologie) et formateur en approche systémique. Membre actif du Conseil Exécutif du Réseau Intelligence de la Complexité (MCX-APC), il travaille à l'intégration des modèles de la complexité dans l'action éducative et thérapeutique. Il est l'auteur de « L'éducateur spécialisé, l'enfant handicapé et sa famille » ESF éditeur, « Enfants et adolescents en mutation, mode d'emploi pour les parents, éducateurs, enseignants et thérapeutes » ESF éditeur, de « éducation spécialisée : la révolution sociothérapeutique. » ESF éditeur 2018 et de nombreux articles dans les revues spécialisées.

Ouvrages de références :



Bulletin d'inscription

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

ORGANISME _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail _____

NAF _____ SIRET _____

Structure privée ou public

Public accueilli : _____

Secteurs d'intervention : _____

INSCRIT LA PERSONNE SUIVANTE (si vous souhaitez inscrire plusieurs personnes, merci de photocopier ce bulletin):

Inscription individuelle _____ ou

Inscription prise en charge par l'employeur

NOM _____ Prénom _____

Adresse (si différente de 1) _____

CP _____ Ville _____

Tél _____

E-mail _____

ADRESSE: DE FACTURATION et / ou POUR L'ENVOI DE LA CONVENTION (si différente 1):

NOM Responsable _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél _____

E-mail _____

Conditions de formation lues et approuvées (Toute annulation par le Client moins de 30 jours avant le début de l'action de formation entraînera le paiement de 50% du montant total; moins de 15 jours avant, le paiement intégral sera dû à titre de dédit.)

Je règle la totalité Je verse un acompte

Ci-joint chèque N° _____ de _____ €,

Banque _____

Date :

Signature et cachet de l'organisme obligatoires :

Condition générale de formation

Article 1. Modalités d'inscription : Toute inscription nécessite la signature du bulletin d'inscription, l'acceptation des conditions et le paiement d'un acompte. Pour les inscriptions professionnelles, une convention de formation ou un devis doivent être signés avec l'organisme ou l'entreprise qui finance la formation.

- Inscription individuelle : Les dossiers spécifiques de demande de prise en charge sont remplis par les stagiaires puis adressés à Pégase Processus pour signature.
- Inscription prise en charge par un organisme (l'employeur) : Ceux dont la formation est prise en charge devront faire émarger les attestations de présence qui leur sont demandées, lors de chaque période de formation.

La signature du bulletin d'inscription vaut contrat de formation. Les tarifs indiqués sont nets de toute taxe, notre organisme étant exempté de la TVA.

Organisme de Formation enregistrée sous le n° 53 22 05 16 222 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Article 2. Droit d'inscription : A joindre au bulletin d'inscription, soit :30% du prix du stage à titre d'acompte lors de l'inscription, le solde devra être payé au plus tard 30 jours après la formation ou la totalité des frais d'inscription.

Article 3. Priorité d'inscription : Les inscriptions sont prises en compte en fonction de la date de réception des bulletins d'inscriptions avec paiement. En cas de dépassement de l'effectif maximum, une liste d'attente est établie.

Article 4. Annulation : Pour des raisons pédagogiques, Pégase Processus se réserve le droit d'ajourner une formation 10 jours avant son démarrage, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de la formation du fait de Pégase Processus, les stagiaires auront le choix entre une autre date ou le remboursement intégral de l'acompte ou des frais d'inscription déjà payés.

Article 5. Remboursement :En cas de désistement de la part du stagiaire,

- Plus de 30 jours avant la première journée de formation, remboursement de la totalité des paiements effectués.
- De 29 jours à 15 jours avant la première journée, 50% de la totalité du coût de la formation seront retenus.
- En deçà de 14 jours avant la première journée, l'intégralité du prix de la formation sera exigible.

Article 6. Règlement : Pégase Processus se réserve le droit d'exclure de la formation toute personne ayant manqué de respect de manière manifeste envers les participants ou les formateurs, ainsi que les personnes affichant un manque de tolérance vis-à-vis des difficultés rencontrées par les autres participants. Aucun remboursement ne sera effectué dans ces circonstances.

Article 7. Horaires et lieu : 15 jours avant la formation, la convocation vous est adressée par courrier; elle reste le document référent pour le lieu.

Article 8. Modalités de paiement : Vous pouvez régler le coût de la formation par :

- chèque à l'ordre de Pégase Processus ou
- virement à la Banque Populaire de l'Ouest, Titulaire : SARL PEGASE PROCESSUS, IBAN : FR76-1670-7001-9720-5218-1112-791, BIC : CCBPFRPPREN, clé RIB : 91, code banque : 16707, code guichet : 00197, n° de compte 20521811127
Merci d'indiquer le numéro de facture et le nom de votre organisme.

Article 9. Règlement des différends : En cas de litige, sur l'exécution et/ou l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, seuls les Tribunaux de la région Bretagne seront compétents.

PÉGASE PROCESSUS

Centre de psychothérapie, de formation et de recherche



**Secrétariat et adresse postale :
Immeuble Le Neptune
22 rue des Landelles – 35135 Chantepie
(ZI Sud Est de Rennes)**

secretariat@pegaseprocessus.fr

Tél. 02 23 46 42 16

**Retrouvez nos programmes complets
sur notre site internet :**

www.pegaseprocessus.fr

Rejoignez-nous



Siège social : 29 av. Corneille - 22000 Saint-Brieuc
Domiciliation Bancaire : Banque Populaire - St-Brieuc
N°20521811127 RCS St-Brieuc B404 993 933
Organisme de formation enregistrée sous le n°53 22 05 16 222 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
SARL au capital de 7622,45€ - Code APE 8559A - Siret n°404 993 933 00039



Membre de l'EFTA,
Association européenne de thérapie familiale